

## Luc Chatel à l'honneur

**C'est durant la soirée des Rencontres de la Filière, que s'est tenue la cérémonie de l'Homme de la Filière 2022. Cette année, le prix revient à Luc Chatel, Président de la PFA, pour son implication dans la gestion des crises sanitaires et économiques que subissent les entreprises du secteur depuis fin 2019.**

**C'**est devant plus de 300 convives convaincus du bien-fondé de ce choix, que Luc Chatel, Président de la PFA, a reçu le prix de l'Homme de la Filière 2022 des mains de Henri Paccalin, Président de la CSIAM. Il succède ainsi à 6 autres Hommes avec un grand « H » puisque la FFC a, depuis la création du prix, distingué autant les femmes que les hommes.

Bien sûr, on ne présente plus celui qui, avant d'être le Président de la PFA, fut tour à tour Secrétaire d'État auprès du ministère de l'Économie et des Finances, puis du ministère de l'Industrie et de l'Emploi, chargé de l'Industrie et de la Consommation, porte-parole du Gouvernement, ou encore ministre de l'Éducation Nationale à deux reprises. « Lors de la crise de 2008, il pilote les États Généraux de l'Automobile puis prépare et porte le Pacte Automobile auprès du Président de la République. En 2017, il est enfin nommé Président de la PFA », ajoute Patrick Cholton non sans avoir souligné le caractère exceptionnel du curriculum vitae de Luc Chatel.

### Un prix dédié à l'ensemble de la PFA

Quant à sa distinction d'Homme de la Filière 2022, elle n'est évidemment pas due au hasard. « Si Luc Chatel reçoit ce prix, c'est pour son implication dans la gestion de la double crise, sanitaire

et économique, subie par les entreprises du secteur automobile et du véhicule industriel et urbain depuis la fin 2019. Avec ses casquettes, il a su coordonner la gestion de crise et multiplier les prises de parole auprès des pouvoirs publics, qui ont mené aux mesures fortes du plan de soutien dévoilé par Emmanuel Macron en mai 2020. Par son action, il a contribué à la sauvegarde de nombreuses sociétés françaises », explique Patrick Cholton. Mieux : au début de l'année 2022, Luc Chatel s'est aussi fait porte-parole de la filière VI auprès des ministères de l'Industrie, de l'Économie et des Finances sur les sujets notamment de ruptures d'approvisionnements en matières premières et sur les hausses du prix de l'énergie. En lui remettant ce prix, la FFC souligne ainsi l'implication de l'ensemble de la PFA pour ses actions.

### Motivation !

Une implication qu'a tenu également à mettre en avant Luc Chatel. « Ce prix n'est pas le mien. C'est celui de l'ensemble de la filière automobile française que la PFA rassemble. A la fois les constructeurs, les équipementiers, mais aussi les 4 000 PME qui font la filière dans sa diversité ». Luc Chatel a tenu enfin à souligner que face aux grands défis qui l'attendent, l'industrie française sera, forcément, au rendez-vous. « Depuis que je suis arrivé à la PFA, j'ai souhaité que nous



ne raisonnions pas uniquement automobile, mais que nous raisonnions au sens large avec tout ce qui fait l'innovation de cette grande filière VI, qui est souvent en avance sur l'industrie automobile. Et puis, je terminerai en disant que j'admire beaucoup ce que fait Patrick Cholton avec Solutrans qui est un salon unique, exceptionnel. Ce prix me va donc droit au cœur par rapport au défi qui nous attend tous et que nous allons relever parce que l'industrie française a du ressort, elle a du génie et elle sera au rendez-vous ». Un message ultra positif et motivant qui ne manquera pas de raisonner auprès de tous les acteurs de la filière.



## De la réorientation à la carrosserie-construction, il n'y a qu'un pas !

**En ce début d'année 2023, les orientations se dessinent, ou se confirment. Pour l'occasion, la FFC est allée à la rencontre de 2 étudiants du Lycée St-Exupéry de Limoges. Cet établissement propose une offre de formation à la fois via le lycée pro mais aussi via un UFA (Unité de Formation pour Apprentis). On y retrouve notamment le BAC PRO Construction de Carrosseries et le BAC PRO Réparation de Carrosseries.**

**N**ous avons rencontré Elodie GERMAIN et Thomas VERLHAC-BARRE. Tous deux ont 19 ans et sont inscrits en BAC PRO Construction de Carrosseries. Autre point commun : Ils se sont tous deux réorientés vers la Carrosserie après un début de parcours tout à fait différent !

En effet, **Elodie** a commencé une année de FAC d'histoire après un BAC général au lycée St-Jean de Limoges. Mais après 1 semestre, elle s'est rendu compte que la façon de travailler dans ce milieu ne lui plaisait pas... Malgré un attrait pour ces études, elle décide de changer de voie !

« *Je suis une personne manuelle et à l'aise avec le dessin, la construction, les réalisations de projets. Je me suis dit que la carrosserie était faite pour moi* » nous dit-elle.

Dans l'entreprise d'accueil où elle effectue son alternance, Elodie s'occupe de réaliser différentes pièces des véhicules, et participe à l'assemblage et aménagement de fourgons.

Quant à **Thomas**, il termine un BAC Chimie de l'Eau au lycée Raoul Dautry à Limoges. Il obtient son BAC, mais au fur et à mesure, se rendant compte que cela ne lui convient pas, il se voit attiré, via les réseaux sociaux et plateforme vidéo, par le covering (consiste dans le fait de recouvrir totalement ou partiellement un véhicule avec du film adhésif afin de le personnaliser (couleurs, inscriptions, dessins, etc...)).

Son objectif désormais est d'intégrer une entreprise afin de pouvoir faire de sa passion une réalité. Et quoi de mieux que l'alternance pour cela ! Après un stage d'essai de 2 semaines réussi dans une entreprise, il s'inscrit donc en BAC PRO Construction de Carrosserie et obtient une alternance dans celle-ci.

« *Je me sens super bien, je suis bien intégré. Le temps en entreprise passe trop vite ! (rires) Mon entreprise fait de la préparation et de la reprogrammation, du covering, du detailing, etc.. Ça me plaît énormément !* ».

**Deux exemples de jeunes, forces vives de notre filière, bien intégrés et donc motivés dans leur entreprise d'accueil !**

Selon eux, les qualités nécessaires pour réussir dans cette branche sont assez simples :

« *Il faut aimer le travail manuel, savoir pratiquer avec ses mains, ne pas avoir peur de se salir, et aussi avoir conscience du danger (lors de la manipulation de certains outils par exemple). Enfin, il faut être minutieux, calme, savoir garder son sang-froid, car certaines tâches sont compliquées. Il est aussi important de savoir réfléchir et être autonome.* » nous expliquent-ils.

**Ils nous racontent ensuite une réalisation, un projet dont ils sont fiers :**

« *J'ai fait des blocs de roues de moto en cours, avec des détails de soudures plus*

*que réussi, je les ai presque finis et j'en suis très contente* » nous raconte Elodie.

« *En entreprise, j'ai travaillé sur une Porsche GT4 RS, sortie le mois dernier. On a dû faire une PPF mat dessus (Film de Protection de Voiture), cela permet d'éviter les dégâts causés par la projection de gravillons, cailloux, etc. On a ensuite posé un second PPF effet carbone sur le toit. C'était très gratifiant de voir l'avancement du projet et le travail accompli à la fin.* » nous explique-t-il.

Encore une belle preuve que lorsque les jeunes de notre filière ont des responsabilités sur des beaux projets, leur motivation et leur capacité à réussir sont décuplées ! Un sentiment du travail bien fait qui les rend fier !

Enfin, à l'avenir, Elodie souhaite poursuivre par une année en carrosserie peinture, et pourquoi pas s'orienter vers un poste en bureau d'études par la suite. Thomas lui, aimerait se faire embaucher après son BAC PRO dans son entreprise actuelle.

De belles perspectives pour ces deux jeunes, dont la motivation n'est plus à démontrer !

Un grand merci à Elodie GERMAIN et Thomas VERLHAC-BARRE pour le temps accordé à répondre à nos questions, et un grand merci à M. Jean-Luc DESENFANT, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée des métiers St-Exupéry pour la préparation et la mise en place de ce bel échange.

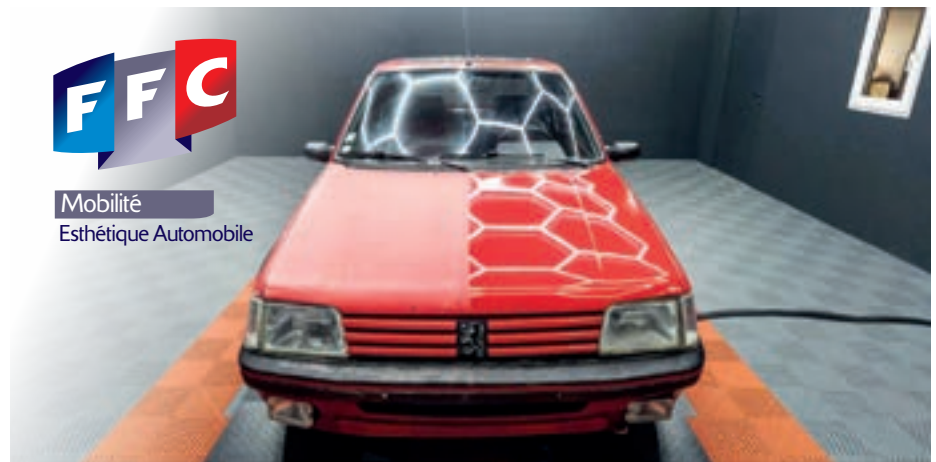
## Les professionnels de « l'esthétique automobile » intègrent la FFC

La FFC accueille un nouveau métier au sein de sa branche Mobilité Réparation et Services, les spécialistes de l'esthétique automobile, autrement nommés « detailers », réunis sous l'appellation FFC Mobilité – Esthétique Automobile.

**A** l'origine de cette rencontre, Bruno SERNA, Directeur du Développement de la société ADDICT AUTO, le spécialiste de la fourniture du matériel pour les professionnels du « detailing » et surtout responsable du premier centre de Formation aux Métiers du Detailing.

« Nous avons rencontré à la FFC Mobilité Réparation et Services des interlocuteurs à l'écoute de nos problématiques et capables d'apporter la reconnaissance de notre métier par les pouvoirs publics », analyse Bruno SERNA.

Pour sa part, Patrick NARDOU, président de la FFC Mobilité Réparation et Services, ajoute : « Nous sommes ravis que les detailers rejoignent notre Fédération, nous ferons tout notre possible pour que ce métier haut de



gamme de l'esthétique automobile soit reconnu ».

La FFC Mobilité – Esthétique Automobile se donne pour objectif de défendre la profession de « detai-

ler » et de réunir un maximum de professionnels, afin de leur apporter l'ensemble des services de la FFC, notamment FFC Experts ou encore la couverture obligatoire pour le médiateur de la consommation.

### FFC MOBILITÉ RÉPARATION ET SERVICES

#### JURIDIQUE

## La FFC fait de nouveau plier AXA dans le cadre de la cession de créance

**U** ne fois de plus, la FFC Mobilité Réparation et Services a obtenu réparation pour son carrossier de Châteauroux (36). Il était en litige avec la compagnie d'assurance AXA, qui refusait de régler une facture de réparation de bris de glace.

Le carrossier non agréé, adhérent FFC, s'est retrouvé avec un impayé de l'assureur, alors même qu'il avait fait usage de la cession de créance, un moyen pourtant parfaitement légal de se faire régler la réparation d'un sinistre.

Le réparateur s'est donc vu contraint d'engager une procédure amiable,

puis contentieuse, contre AXA qui s'est opposée à la saisie de la somme par l'huissier, l'obligeant ainsi à assigner la compagnie en justice.

Conscient de l'illégalité de son fonctionnement et comme à son habitude, l'assureur ne s'est même pas rendu à l'audience !

Le tribunal a donc finalement condamné AXA au paiement de la facture de bris de glace du réparateur, correspondant au montant facturé par celui-ci, agrémenté des intérêts de retard multipliés par 3, des frais et de l'article 700.

La FFC Mobilité Réparation et Services se félicite de cette nouvelle victoire, et continuera d'accompagner ses adhérents dans les dossiers utilisant la cession de créance.



## FFC MOBILITÉ RÉPARATION ET SERVICES

## ADHÉRENTS

## La FFC rencontre le Président de la Collectivité Territoriale de la Martinique

**Mathias POTIRON, élu de la FFC Mobilité Réparation et Services pour représenter la Martinique, a rencontré M. Serge LETCHIMI, Président de la Collectivité Territoriale de la Martinique, afin de lui présenter ses projets pour l'éducation et la formation.**

**M**athias POTIRON a suggéré de créer un espace dédié aux métiers de la réparation automobile au sein des établissements scolaires (collèges et lycées), dans l'optique de susciter de l'intérêt, de l'attrait, voire des vocations pour ces métiers dès l'âge de 10 ans.

La pénurie de main d'œuvre dans tous les corps de métier de l'automobile en Martinique demande aussi une réforme de la formation. En premier lieu, il est urgent de remettre les formateurs à niveau afin qu'ils puissent prodiguer aux élèves un enseignement en adéquation avec les différentes mutations de nos

métiers (véhicules hybrides, électrique, ADAS etc.).

Des formations de proximité (voire sur site) deviennent impératives, car les chefs d'entreprises subissent un problème d'éloignement et parfois ne peuvent pas laisser leurs salariés se rendre en formation pour ne pas entamer leur productivité. Agir maintenant garantira une poursuite pérenne de l'activité face aux imminents départs à la retraite.

Mathias POTIRON a insisté sur le fait que le chef d'entreprise préfère avoir des salariés bien formés que de recevoir des aides de l'état à l'embauche. La

présence des institutions est indispensable dans les entreprises pour informer, conseiller, orienter, voire monter des dossiers d'accompagnement et d'aide sur place pour une meilleure efficacité et surtout avoir un délai de réponse rapide.

Toutes ces actions nécessiteront un comité de pilotage dans l'optique d'organiser et de planifier le bon déroulement du projet. Le Président de la CTM a accueilli avec ferveur ce projet et en a demandé la mise en place immédiate avec une place réservée à l'élu de la FFC Mobilité Réparation et Services au sein du groupe de travail.

## FFC MOBILITÉ RÉPARATION ET SERVICES

## CESSION DE CRÉANCE

## Pacifica condamnée en Guyane : Nouvelle victoire pour la FFC et la cession de créance

**U**ne fois de plus, la FFC Mobilité Réparation et Services a obtenu réparation pour son adhérent spécialiste du vitrage à Cayenne, en litige avec la compagnie d'assurance PACIFICA, qui refusait de régler sa facture de réparation.

Le spécialiste du vitrage de Cayenne, adhérent FFC Mobilité Réparation et Services, s'est retrouvé avec un impayé de l'assureur, alors même qu'il avait fait usage de la cession de créance, un moyen pourtant parfaitement légal de se faire régler la réparation d'un sinistre, pour un carrossier ne disposant pas de l'agrément officiel d'une société d'assurance.



Le réparateur s'est donc vu contraint d'engager une procédure contentieuse contre PACIFICA, qui s'est opposée à la saisie de la somme par l'huissier, l'obligeant finalement à assigner la compagnie en justice, avec l'assistance de la FFC.

L'assureur a missionné son conseil au tribunal mais ce dernier n'a apporté aucun

argument justifiant son opposition à payer !

En conséquence, le tribunal a condamné l'assureur PACIFICA au paiement des créances dues au réparateur, correspondant aux montants facturés par ceux-ci, plus des intérêts de retard et les frais de l'article 700.

## Nouvel arrêté « Opérateur Qualifié » : Ce qui change pour le Contrôle de Conformité Initial (CCI)

Dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2022, paru au Journal Officiel daté du 20 novembre 2022, les pouvoirs publics ont décidé l'élargissement du champ d'application de la qualification « opérateur qualifié ». Avec le nouvel arrêté crée entre désormais la notion d'« Opérateur Qualifié Aménageur ».



Comme annoncé lors des réunions des sections de la FFC CONSTRUCTEURS depuis plusieurs mois, cet arrêté vient encadrer une activité dont l'impact sur le poids et, potentiellement, les dimensions du véhicule est sensiblement comparable au carrossage de véhicules. Ce nouveau cadre réglementaire intègre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les aménageurs de véhicules neufs et la possibilité qui leur est désormais ouverte de délivrer des procès-verbaux de contrôle de conformité initial lors des aménagements de véhicules neufs, sous réserve d'obtention de la qualification appropriée.

Pour précision, l'aménagement d'un véhicule désigne « l'aménagement intérieur ou extérieur d'un véhicule ou la modification de la zone de chargement (complet, complété ou incomplet) » comprenant la pose d'accessoires non amovibles et sera désormais possible pour les opérateurs qualifiés afin de faire valoir les modifications de caractéristiques lors de l'immatriculation des véhicules.

Cette nouvelle qualification « Opérateur Qualifié Aménageur » va ainsi permettre de déclarer la conformité des véhicules lors :

- des modifications de poids avec la pose de tous types d'aménagements non amovibles à l'intérieur et à l'exté-

rieur du véhicule (revêtement de l'espace de chargement, rangements, galeries de toit, pupitres latéraux, éclairage, etc ...),

- des modifications du poids avec un calcul de la répartition des charges sur les essieux (avec et sans attelage), et un recalcul de la valeur des émissions de CO<sub>2</sub>,
- de l'installation de dispositifs de signalisation lumineuse complémentaires,
- de l'installation de vitrages,
- de la modification de l'espace de la plaque d'immatriculation de son dispositif d'éclairage associé le cas échéant (dans le cas d'un montage de hayon, par exemple),
- de l'installation d'accessoire ayant une influence sur la compatibilité électromagnétique.

Cet arrêté abroge à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les arrêtés du 18 novembre 2005 (CCI + 3,5 tonnes) et du 14 mai 2014 VUL. A partir de la date d'entrée en vigueur, l'annexe 2 commune sera utilisable lors d'un carrossage (PL ou VUL) et lors d'un aménagement d'un véhicule.

En échange avec l'administration, La FFC CONSTRUCTEURS a obtenu non seulement l'ajout au sein de la liste des réglementations applicables de l'arrêté, les domaines l'applications imposés par

le GSR II (détection en marche arrière, système d'information concernant les angles morts...) mais aussi la possibilité d'éditer un procès-verbal de contrôle de conformité initial pour certains couples de carrosserie ('double carrosserie').

Nous vous rappelons que la FFC CONSTRUCTEURS accompagne les entreprises adhérentes en vue d'obtenir cette qualification qui rentre en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Outre les formations allant de l'initiation à la remise à niveau, sont mis à la disposition – dans le cadre de l'adhésion – plusieurs outils destinés aux opérateurs qualifiés, et notamment un logiciel utilisable sur tablette, CQFD, destiné à faciliter le contrôle qualité final dématérialisé.

Ce nouvel arrêté s'inscrit dans la logique de maîtrise des émissions de CO<sub>2</sub> souhaitée par les pouvoirs publics, tout en visant une amélioration de la sécurité des véhicules en circulation, ce qui passe par une information adaptée de l'utilisateur notamment en ce qui concerne la charge utile réelle du véhicule. Pour rappel, la France compte un parc de 6,3 millions VUL dont 3,3 millions sont à usage professionnel. Cet arrêté va certes entraîner un relèvement des exigences avant la mise à la route des véhicules mais il induit une professionnalisation accrue de l'activité d'aménagement.

## Un premier Opérateur Qualifié VUL et Aménageur !

**Avec le soutien de sa maison-mère, le groupe OPTIMA SYSTEM, et accompagnée par la FFC CONSTRUCTEURS, OPTIMA GRAND-EST devient Opérateur Qualifié VUL et Aménageur.**

Cette jeune société qui a été créée en avril 2021 à Metz a connu un démarrage rapide de son activité et a su rapidement s'imposer sur son secteur géographique et ce notamment grâce au soutien de sa maison mère OPTIMA SYSTEM basée en région parisienne.

Pour poursuivre sur cette dynamique, le dirigeant Béranger PAQUOT a pris la décision en 2022 d'obtenir la qualification Opérateur Qualifié VUL mais aussi d'anticiper sur l'avenir et les évolutions de la réglementation en visant également l'obtention de la qualification Opérateur Qualifié Aménageur qui sera applicable à partir de janvier 2023.

Dès la fin du premier trimestre de l'année 2022 il entame donc la démarche et, pour garantir sa réussite, mobilise l'ensemble des collaborateurs en faisant appel à la formation proposée par la FFC CONSTRUCTEURS à tous ses adhérents.

Source d'autonomie, gage de qualité mais aussi de réactivité, la qualification par l'UTAC est aujourd'hui largement reconnue et plébiscitée par la filière : partenaires, clients, concessionnaires, DREAL...

L'accompagnement est alors mis en place en concertation avec l'équipe de la FFC CONSTRUCTEURS.

Cette démarche se déroule à travers une succession de visioconférences et

d'échanges permettant d'acquérir les bases théoriques puis de mettre en place un système de management de la qualité, des procédures associées ainsi que des outils indispensables et adaptés aux spécificités de la carrosserie construction et de l'aménagement des véhicules.

Au terme de cette période, arrive le moment du pré-audit sur site pour s'assurer de la bonne application des acquis, aussi bien en termes de management de la qualité qu'en ce qui concerne la conformité réglementaire des véhicules carrossés ou aménagés. La synthèse des remarques est ensuite présentée sous forme d'un rapport d'audit.

Enfin, après la mise en place d'un plan d'actions correctives soldant les non-conformités et écarts constatés, l'équipe est fin prête pour passer l'audit officiel UTAC dans les meilleures conditions.

La FFC CONSTRUCTEURS félicite l'ensemble de l'équipe d'OPTIMA GRAND-EST pour son engagement et l'obtention de la qualification UTAC, véritable catalyseur pour le développement de l'activité des carrossiers constructeurs et aménageurs français.

Béranger PAQUOT déclare par ailleurs « Pour nous, le soutien de la FFC CONSTRUCTEURS est un vrai plus dans cette étape qui est le passage

au statut d'Opérateur Qualifié. Nous avons grandement accéléré le processus grâce à l'expérience et à la maîtrise de la FFC CONSTRUCTEURS dans ce domaine.

Encore un grand merci pour leur aide dans cette nouvelle aventure »

Nous leur donnons rendez-vous l'année prochaine pour préparer leur premier renouvellement.

Implantée à Metz, chef-lieu de la Moselle dans la région Grand Est, OPTIMA GRAND-EST est une jeune entreprise créée en 2021. Spécialiste des aménagements de véhicules utilitaires pensés dans un esprit d'ergonomie et de mobilité, les aménagements sont réalisés aussi bien avec des équipements métalliques qu'avec du bois afin de s'adapter au mieux aux besoins de ses clients tout en assurant une sécurité optimale du véhicule et des ses utilisateurs. Elle est également en mesure de réaliser des transformations de carrosserie sur les VUL  $\leq 3,5t$  telles que des véhicules pour personnes à mobilité réduite ou des véhicules funéraires mais également des plateaux, des bennes, des caisses, ... Elle compte aussi sur des partenaires reconnus comme CARFAR GROUPE.

L'équipe d'OPTIMA GRAND-EST met ses compétences et son savoir-faire au service du client.

Contact : Béranger PAQUOT  
[beranger.paquot@optima-system.fr](mailto:beranger.paquot@optima-system.fr) –  
1 rue Dreyfus Dupont 57050 METZ –  
03 52 44 00 82 – [www.optima-system.fr](http://www.optima-system.fr)

Pour en savoir plus sur l'accompagnement des adhérents de la FFC CONSTRUCTEURS dans leur démarche d'obtention, de renouvellement ou de maintien de l'agrément Opérateur Qualifié, nous vous invitons à contacter [sylvain.chevallier@ffc-constructeurs.org](mailto:sylvain.chevallier@ffc-constructeurs.org) et [rolando.soares@ffc-constructeurs.org](mailto:rolando.soares@ffc-constructeurs.org)

